

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

COMM-018

L'OPÉRATION NETTOYAGE ET MARQUAGE DES ROUTES EST EN COURS

Saint-Jérôme, le 15 juin 2020. – Chaque printemps, le ministère des Transports entreprend une opération de nettoyage de son réseau routier. Ce grand ménage comprend le balayage des routes et le marquage des lignes de circulation. Ainsi, il se pourrait que les usagers de la route croisent sur leur chemin ces camions, qui sont escortés des véhicules du Ministère afin de s'assurer que ces activités se déroulent de façon sécuritaire. Il est important de respecter les consignes et la vitesse des véhicules de surveillance pour ne pas nuire aux travaux et aussi pour assurer la sécurité des travailleuses et des travailleurs ainsi que celle des usagers.

Balayage

Le territoire de la Direction générale des Laurentides-Lanaudière couvre 2 758 kilomètres de route. Le balayage de la chaussée et des accotements a commencé au début de mai, car la température de l'air doit se maintenir au-dessus de zéro et, bien entendu, il ne doit plus y avoir de chutes de neige importantes. Cette intervention se poursuivra jusqu'à la mi-juillet. Le balayage des voies d'accotement assure un espace sécuritaire pour les automobilistes et camionneurs, mais permet aussi aux cyclistes de rouler en toute quiétude sur les routes partagées avec les conducteurs de véhicules routiers motorisés.

Marquage

En ce qui a trait au marquage de la chaussée, le traçage des lignes se déroulera tout au cours de l'été et de l'automne. Cette opération demande une attention plus particulière de la part des usagers de la route, car il faut laisser un temps de séchage pour la peinture avant de pouvoir rouler sur la voie qui vient d'être marquée. La vitesse du camion traceur est en moyenne de 15 à 20 km/h. Un convoi de camionnettes, avec gyrophares et panneau de signalisation « peinture fraîche », suit le camion traceur afin de retenir la circulation le temps requis pour le séchage de la peinture, soit de 3 à 5 minutes. Quand la file d'attente atteint environ 20 véhicules, le convoi se range automatiquement dans l'accotement, afin de laisser passer les véhicules. La patience des usagers de la route ainsi que leur compréhension sont donc de mise.

Il est recommandé de ne pas dépasser le convoi de marquage. Si un virage est nécessaire il est souhaitable d'attendre la prochaine intersection, car circuler sur une ligne fraîchement peinte comporte un risque d'éclaboussures.

Les équipes du Ministère qui travaillent à rendre les voies de circulation plus propres et à améliorer le vaste réseau routier contribuent à cette étape importante du maintien des conditions de la chaussée. Non seulement la qualité est au rendez-vous, mais la performance l'est également.

Le Ministère remercie les usagers de la route de respecter la signalisation en place lors des activités de balayage et de marquage des voies de circulation, dont il a la responsabilité.

Suivez-nous sur [Twitter](#) et sur [Facebook](#)

-30-

Source : Nathalie Nolin
Conseillère en communication
Direction générale des Laurentides-Lanaudière
Ministère des Transports du Québec
Tél. : 450 569-3057
Ligne médias : 1 866 341-5724

Photos jointes :



BV : Le balayage des voies d'accotement permet, entre autres, aux cyclistes de rouler en toute sécurité sur les routes partagées avec les automobilistes.



BV : Le nettoyage des routes est en cours et se poursuivra jusqu'à la mi-juillet.



BV : Sur le territoire de la Direction générale des Laurentides-Lanaudière, le Ministère s'assure de récupérer les débris et la poussière après le balayage.